

**BULLETIN DE MISE A JOUR N° 1**

## **SOMMAIRE**

<b>1. Preamble :</b>	3
<b>2. Champs d'application du bulletin :</b>	3
<b>3. Date de mise en vigueur du bulletin :</b>	3
<b>4. Détail du bulletin de mise à jour :</b>	3

## **1. Préambule :**

Le présent bulletin de mise à jour, décrit les modifications apportées au document GIE/MCATM/17/1.0 portant « Modalités de certification des D'AUTOMATED TELLER MACHINE (ATM) et ses Annexes. Il introduit une modification dans les clauses énumérées dans la lettre d'engagement signée par le mandataire pour la certification de l'ATM.

## **2. Champs d'application du bulletin :**

Les mises à jour apportées au document GIE/MCATM/17/1.0 et ses annexes concernent :

- l'actualisation du document portant « lettre d'engagement »

## **3. Date de mise en vigueur du bulletin :**

Mai 2019.

## **4. Détail du bulletin de mise à jour :**

*Description de la modification: dans la le point « B/ Concernant la cession des matériels et des logiciels :»*

Il s'agit de supprimer les deux premières exigences relatives à la cession au pré-certificateur, pour le compte du Groupement, les éléments suivants :

- Le prototype du modèle d'ATM qui a fait l'objet de certification,
- Les accessoires correspondants.